Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26

800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NGL C2+ Mix

Code du produit : X3532, X3530, X3533, X3536, X3547, X3534, X3541, X3542

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur **Shell Chemicals Canada**

> PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Utilisé en tant que carburant domestique, commercial, indus-

triel ou automobile, en tant que charge d'alimentation dans

des processus chimiques.

Restrictions d'utilisation Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Gaz inflammables : Catégorie 1

: Gaz comprimé Gaz sous pression

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

tique

: Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

1/22 800010025828

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes

nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protec-

tion des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.

Ce matériau peut être un accumulateur statique.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : NGL C2+ Mix

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
éthane	74-84-0	30 - 60

2 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

propane	74-98-6	10 - 30
butane	106-97-8	10 - 30
pentane	109-66-0	3 - 7
n-hexane	110-54-3	1 - 5
méthane	74-82-8	1 - 5

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
1,3-butadiène	106-99-0	< 0.1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

Si le patient respire mais est inconscient, le placer dans la positionde réveil. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respirationartificielle. S'il n'y a pas de battements de coeur, effectuer unmassage cardiaque externe. Rechercher d'ur-

gence un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Ne pas retirer les vêtements qui collent à la peau en raison du

gel.

Dans le cas de gerçures, réchauffez lentement les zones ex-

posées en rinçant à l'eau chaude. Autrement : Obtenir un traitement médical immédiatement.

Les vêtements contaminés peuvent présenter un risque d'incendie et parconséquent doivent être trempés dans l'eau

avant d'être enlevés.

Défaire les vêtements serrés. Restez au chaud et au repos.

En cas de contact avec les

yeux

: NE PAS ATTENDRE.

Obtenir un traitement médical immédiatement.

Dans le cas de gerçures, réchauffez lentement les zones ex-

posées en rinçant à l'eau chaude. Autrement :

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Avis aux médecins

: Traiter selon les symptômes. Envisager une oxygénothérapie.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Arrêter l'alimentation. Si cela n'est pas possible, laisser le feu se consumer si cela ne présente aucun risque pour les environs.

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Les incendies importants doivent être combattus seulement par des professionnels formés pour lutter contre ce genre de feu.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Les produits de combustion peuvent comprendre:
 Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Un feu déclaré sur les citernes peut conduire à une explosion à la suite de la vaporisation brutale d'un liquide en ébullition (BLEVE).

Les contenus sont maintenus sous pression et peuvent exploser au contact de la chaleur ou d'une flamme.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de dernière parution: 22.09.202 Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

Tester l'atmosphère pour évaluer la concentration en gaz inflammables afin de garantir des conditions de travail sans risque avant de permettre au personnel de pénétrer dans la zone en question.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Laisser évaporer.

Tenter de disperser le gaz ou diriger son écoulement vers un lieu sûr en employant, par exemple, de l'eau pulvérisée en

brouillard.

Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un endroit bien ventilé avant de les laver.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger Ce produit peut entraîner un risque d'exposition à des températures basses lorsqu'il est déversé sous forme liquide.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

Mettre tous les équipements à la terre.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des ins-

tallations confinées.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

: Ne pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites pendant le pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques. Le linee di carico possono raggiungere temperature estrememente basse con conseguente rischio di bruciature fredde.

Stockage

Autres données

 Ne conserver que dans des cuves ou des bouteilles pressurisées construites dans ce but, correctement désignées.
 Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée, à l'abri de

la lumière du soleil et à l'écart de toutes sources d'inflammation et de chaleur.

Ne pas stocker à proximité de bouteilles contenant de l'oxygène comprimé ou d'autres oxydants forts.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les récipients et les revêtements de récipients, utiliser des matériaux spécifiquement homologués pour être utilisés avec ce produit., Exemples de matériaux appropriés sont: PA-11, PEEK, PVDF, PTFE, GRE (Epoxy), GRVE (vinyl ester), Viton (FKM), type F et GB, Neoprene

Matière non-appropriée: Certaines formes de fonte., Exemples de matériaux à éviter sont les suivants: ABS, polymethyl methacrylate (PMMA), polyethylene (PE / HDPE), polypropylene (PP), PVC, natural rubber (NR), Nitrile (NBR) ethylene propylene rubber (EPDM), Butyl (IIR), Hypalon (CSM), polystyrene, polyvinyl chloride (PVC), polyisobutylene., L'aluminium ne doit pas être utilisé pour les récipients et les revêtements de récipients s'il y a un risque de contamination caustique du produit.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
butane	106-97-8	STEL	1,000 ppm	ACGIH
pentane	109-66-0	TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm	ACGIH
		TWA	500 ppm 1,800 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA	50 ppm 180 mg/m3	NIOSH REL

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
n-hexane	110-54-3	2,5- Hexane- dione	Urine	À fin du travail	0.5 mg/l	ACGIH BEI

7/22 800010025828

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: 3.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

 Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

de l'équipement.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition < 65 °C) (149°F).

Protection des mains Remarques

: La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Caoutchouc néoprénique. Caoutchouc nitrile. En cas de contact possible ou éventuel avec des produits sous forme liquide, les gants doivent être isolés thermiquement pour empêcher les brûlures par le froid. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplace-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

ment appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection des yeux

: Portez des lunettes de protection contre les liquides et les gaz, ainsi qu'un masque de protection avec une menton-

nière.

Protection de la peau et du

corps

: Gants/gants à manchettes, bottes et tablier résistant aux

substances chimiques et au froid.

Risques thermiques : Lors de la manipulation de matières froides présentant des

risques de gelures, portez des gants cryogéniques, un casque de protection avec visière, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes du pantalon doivent recouvrir une partie des bottes) et des bottes de travail renforcées, par exemple avec du cuir

résistant au froid.

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Gaz liquéfié

Couleur : incolore

Odeur : Hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in- : env. -162 - 68 °C / -260 - 154 °F

10 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: 3.0

Numéro de la FDS: 2024-09-26 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

tervalle d'ébullition

 $: < -50 \, ^{\circ}\text{C} / < -58 \, ^{\circ}\text{F}$ Point d'éclair

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Extrêmement inflammable.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: env. 13 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: Typique 1.9 %(V)

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Typique >= $225 \, ^{\circ}\text{C} / >= 437 \, ^{\circ}\text{F}$

Température de décomposi-

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

> riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non

11 / 22 800010025828

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de propriétés auto-réactives attendues, d'après la struc-

ture chimique des composants.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes nues, étincelles et les atmosphères inflam-

mables.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur des données relatives au

produit, ainsi que sur la connaissance des composants et de

la toxicologie de produits similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation constitue la voie principale d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par contact avec la peau ou les yeux.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): > 2,000 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Estimé faiblement toxique:

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Remarques: Non applicable

12 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Composants:

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Non irritant pour la peau.

Composants:

pentane:

Espèce: Lapin

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 404 de l'OCDE

Remarques: Légère irritation cutanée.

Insuffisant pour classer.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.

Composants:

pentane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Remarques: Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Non considéré comme un agent de sensibilisation.

Composants:

pentane:

Espèce: Cochon d'Inde

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Contient du butadiène-1,3.

Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

Composants:

pentane:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

: Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.10.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Contient du butadiène-1,3.

Cancérigène humain connu.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :

14 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Remarques: Non considéré comme nuisant à la fertilité.

Non toxique pour le développement.

Composants:

pentane:

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées.

Composants:

pentane:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Système nerveux central

Remarques: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Composants:

pentane:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

pentane:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: gazeux

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Produit:

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.

Composants:

pentane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène.

Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme cardiaque et à des arrêts cardiaques.

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Composants:

pentane:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Les propriétés physiques indiquent que les gaz de pétrole se volatiliseront rapidement en milieu aquatique et qu'aucun effet chronique ni aigu ne devrait être observé dans la pratique.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date 3.0 202

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

Remarques: Estimé nocif :

LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

Remarques: Estimé nocif :

LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: Estimé nocif : LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorga-

nismes (Toxicité aiguë)

: Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: Estimé nocif : LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Composants:

pentane:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.26 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 202 de l'OCDE

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

10.7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6.165

mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

17 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0

2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour les crustacées(Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.76 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries

: NOEL (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 23.7

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: CSEO/DSEO > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Estimé facilement biodégradable.

Composants:

pentane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 87 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 301 F de l'OCDE Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Estimé non significativement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

pentane:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 171

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Mobilité dans le sol

Produit:

18 / 22 800010025828 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version 3.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800010025828

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Contient des composés volatils.

Composants:

pentane:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs composants

peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est

improbable que le produit soit dangereux pour la vie aqua-

tique.

Composants:

pentane:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est

improbable que le produit soit dangereux pour la vie aqua-

tique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de

cette entreprise doit être préalablement établie.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Vu la nature et les utilisations de ce produit, la nécessité d'une mise au rebut se manifeste rarement. Si nécessaire, mettre au rebut par combustion contrôlée dans un équipement conçu à cette fin. Si cela n'est pas possible, prendre contact avec le

fournisseur.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0

2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

> Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conte-

neur de déchets.

Retourner les bouteilles partiellement utilisées ou vides au

fournisseur.

Pour les cuves, demander conseil auprès des fournisseurs. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

Réglementation locale

Remarques L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

glementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1075

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PETROLEUM GASES, LIQUEFIED

Classe

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1 Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. UN 1075

Nom d'expédition des Na-PETROLEUM GASES, LIQUEFIED

tions unies

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1075

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PETROLEUM GASES, LIQUEFIED

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non attribuée

20 / 22 800010025828

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Etiquettes : 2.1 Polluant marin : non

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Précautions spéciales : Non applicable Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

CH INV : Listé

TSCA : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

NGL C2+ Mix

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 3.0 2024-09-26 800010025828 Date de dernière parution: 22.09

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.12.2015

d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

En raison de la conversion de ce produit dans la classification et l'étiquetage GHS, une modification importante a été apportée à la nature des informations présentées dans le rubrique 2. Date de révision : 2024-09-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR